

Décision n° 20-2021 - Délégation de signature à Clémentine BORDIGNON

La Directrice Générale du CROUS de Nice Toulon

- Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 portant créations des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- Vu le décret 65-1009 du 26 novembre 1965 créant un Centre Régional des Œuvres Universitaires dans l'académie de Nice
- Vu la décision du Conseil d'Administration du 30 novembre 2018 autorisant la signature des contrats et des marchés dans la limite du budget voté par le conseil d'administration
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique
- Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- Vu l'arrêté ministériel du 04 mars 2019 portant nomination de Mireille BARRAL dans l'emploi de Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nice-Toulon
- Vu l'arrêté ministériel du 27/01/2020 portant affectation de Madame Clémentine BORDIGNON au CROUS de Nice-Toulon au 01/09/2019

DECIDE

<u>Article 1</u>: Il est donné délégation de signature permanente et non subdélégable à Madame Clémentine BORDIGNON, technicienne du service Projets et Travaux, pour signer au nom de la Directrice Générale :

la confirmation et certification du service fait.

Article 2: la présente décision prend effet à compter du 11/06/2021. Elle prend fin automatiquement à la date de fin de fonction de l'intéressé(e) ou après retrait ou simple décision du délégant.

Fait à Nice le : 11/06/2021



Mireille BARRAL